

ZOOM

Des mesures de soutien en faveur des entreprises du secteur du BTP

Alerté par les fédérations du BTP, le gouvernement a décidé d'adopter différentes mesures pour soutenir les entreprises affectées par les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix des matériaux de construction et des carburants.

Dans un communiqué de presse, publié le 29 mars, le **ministère de l'Économie**, constate que les conditions pour engager la réforme de la taxation du **Gazole Non Routier (GNR)** le 1^{er} janvier 2023 "ne sont plus réunies" et "qu'il appartiendra au Parlement d'établir un calendrier lors de la prochaine loi de Finances." **Une aide de 80 M€** sera octroyée pour soutenir les entreprises de travaux publics. Elle sera "versée en une fois, au prorata du chiffre d'affaires des entreprises éligibles". Cette aide "permettra de **compenser en partie la hausse des prix du GNR** avec l'estimation que les coûts du GNR représentent en moyenne 2,5% du chiffre d'affaire des entreprises du secteur."

En ce qui concerne les **marchés publics, une circulaire** du 30 mars "précise les modalités de modifications des contrats de la commande publique lorsqu'elle est nécessaire à la poursuite de l'exécution des prestations". Elle aborde en particulier les **modalités d'application de la théorie de l'imprévision** dans le cadre de contrats publics, et encourage "les acteurs publics à **suspendre les pénalités contractuelles** et à **insérer une clause de révision des prix dans tous les contrats de la commande publique à venir**".

Enfin, le ministère prévoit également de réactiver des **cellules de crise BTP** dans les territoires, à l'image de celles qui avaient vu le jour en 2020, à la faveur de la crise sanitaire. Chaque région nommera également un "référént résilience".

► Téléchargez le [communiqué de presse du Ministère de l'Économie](#) (source : <https://presse.economie.gouv.fr/>) / la [circulaire du Premier Ministre du 30 mars 2022](#)

> www.batiactu.com – www.lemoniteur.fr - 29/03/22

Comme prévu par le Plan de résilience de l'économie française présenté par le Gouvernement le 16 mars dernier, **l'Insee** a annoncé la **réduction des délais de publication des index BT-TP**, utilisés pour actualiser et réviser les prix des marchés de la construction. Publiés jusqu'à présent avec un délai de 80 jours environ après la fin du mois considéré (M + 80), sans révision ultérieure, **les index seront désormais publiés "à 45 jours après la fin du mois considéré (M+45)"**. Dans la pratique, les prochaines publications des index interviendront le 21 avril 2022 pour les index de janvier 2022, le 3 mai pour les index de février 2022 (au lieu du 19 mai) et le 13 mai 2022 pour les index de mars 2022 (au lieu du 16 juin). Le rythme de 45 jours sera ensuite pérennisé. Ce changement de calendrier repose sur une nouvelle méthodologie, sans que cela ne remette en cause la qualité des index, afin de " **réfléter plus rapidement les variations de prix, notamment des matières premières** " précise l'Insee. Toutefois la composition même des index reste pointée du doigt par les professionnels. " **L'emballement actuel des prix ne permet plus aux indexations de suivre** " explique **Bernard Sala, Président de Routes de France**, à qui il " **paraît essentiel que l'index TP 09 qui s'applique aux marchés publics intègre davantage l'ampleur des variations spécifiques du gaz** ".

> www.lemoniteur.fr – www.batiactu.com - 29/03/22

> ÉCONOMIE

La Commission européenne prévoit d'**autoriser l'attribution d'aides publiques à certaines industries grosses consommatrices d'énergie** (chimie, sidérurgie, production d'aluminium, de verre...) dont la liste a été annexée à un document visant à encadrer temporairement ces dispositifs. En compensation de l'augmentation des prix de l'énergie (électricité et gaz), ces entreprises pourront recevoir jusqu'à 50 M€ par entité. Les industries grandes consommatrices d'énergie ne figurant pas dans la liste, pourront quant à elles bénéficier d'une aide plafonnée à 25 M€. Enfin, pour les autres entreprises, des aides "**accordées pour la consommation de gaz et d'électricité**" pourront être octroyées pour la période comprise entre le 1^{er} février et le 31 décembre 2022. Sans les imposer, la Commission "**encourage**" les États membres à imposer des "**conditionnalités vertes**" à ces aides.

► Téléchargez la [communication de la Commission européenne du 23/03/2022](#) (source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content>)

> **Contexte – 24/03/2022**

Le 25 mars dernier, le gouvernement a transmis au Parlement un **projet de "décret d'avance" pour financer le plan de résilience**. Ce texte doit permettre de **redéployer 5,95 Mds € de crédits dans le budget 2022**. En dehors des 400 M€ destinés à l'accueil des réfugiés ukrainiens, une enveloppe de 580 M€ est destinée aux exploitations agricoles, aux pêcheurs et aux industries agro-alimentaires. Le texte prévoit **près de 3 Mds € pour financer le rabais de 15 centimes sur le prix des carburants**. Pour soutenir les entreprises grandes consommatrices d'énergie, un montant de 1,5 Md € est crédité (contre 3 Mds €, initialement annoncé pour un an). " Cela nous permet de tenir jusqu'en juillet, et laissera ensuite au prochain gouvernement le choix d'ouvrir ou non les crédits restants, voire de mettre en place une autre mesure ", précise le ministère de l'Économie.

> Contexte – 28/03/2022

L'indice de confiance des chefs d'entreprise a chuté de 6 points en mars. "À 107, il se situe toutefois bien au-dessus de sa moyenne de longue période (100)", nuance l'**Insee** qui a mené son enquête du 25 février au 11 mars. Le climat de l'emploi reste stable à un niveau élevé (113). Le baromètre reflète l'inquiétude des chefs d'entreprise face à la flambée des prix de l'énergie et des métaux, conjuguée aux pénuries de matières premières et aux chaînes de production à l'arrêt ou tournant au ralenti. Un moral en berne qui se justifie aussi en partie par des perspectives de production en forte baisse. La confiance s'érode nettement dans le commerce de détail avec un indice à 99, et s'assombrit encore plus dans l'industrie (106 contre 112 en avril), qui subit un choc de prix et une accentuation des perturbations dans ses chaînes d'approvisionnement. **Les industriels anticipent pour les trois prochains mois un effondrement de leurs carnets de commande**, à un niveau au plus bas, équivalent à celui constaté en novembre 2020. " Le solde sur le niveau des carnets de commandes globaux recule nettement après deux mois de hausse " indique l'**Insee**, bien qu'il demeure au-dessus de la moyenne. Les économistes révisent leurs prévisions. S'il est prévu qu'en 2022 l'activité dans l'Hexagone progresse de 2,5 à 3,4 %, ils envisagent désormais une période récessive de 1 ou 2 trimestres et **une croissance inférieure à 1 % en 2023**.

> Les Echos – 30/03/22

D'après les dernières estimations de l'**Insee**, **en mars l'inflation en France s'élève à 4,5 % sur un an**. Elle atteignait 3,6 % en février. Cette tendance haussière est toutefois de moindre ampleur, comparativement aux taux d'inflation constatés **en Espagne à 9,8 %, à 8,3 % en Belgique et 7,3 % en Allemagne**. Cette accélération s'explique par la hausse des prix de l'énergie. Les économistes estiment que la courbe ne devrait pas s'inverser à court terme et tablent sur un taux à **7,8 % sur l'année pour la zone euro**. Outre Rhin, en cas de rupture d'approvisionnement en gaz russe, la hausse des prix pourrait atteindre 9 % en 2022, voire dépasser ce niveau pour les moins optimistes.

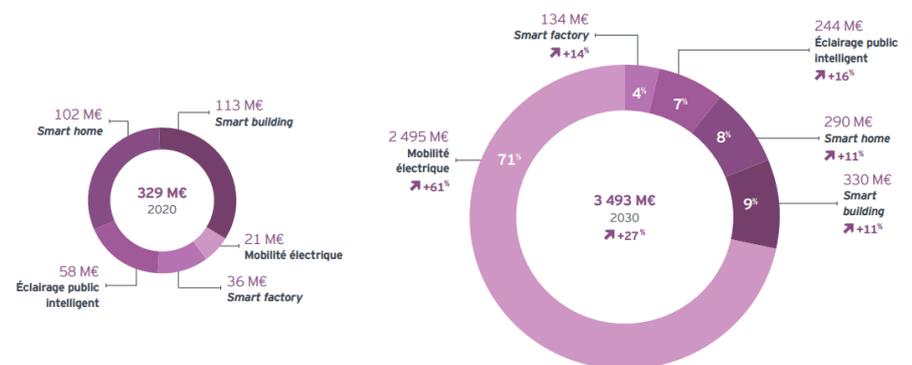
> Les Échos – 30/03/22 - Le Monde – Fig. Eco. - 31/03/22

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

D'après **une étude** réalisée par **EY Parthenon** pour le compte de **l'association Think Smartgrids**, **le marché français des smart grids est estimé à 6 Mds € en 2030**. A cette date, il représenterait près de 60 000 emplois. De 2020 à 2030, la valeur du marché devrait progresser de 20 % chaque année en moyenne. L'étude analyse l'évolution du marché selon **4 grands segments** (production, transport, distribution, et consommation) et **11 cas d'usages**. Les activités Transport et Distribution électrique semblent être relativement matures, tandis que le volet Consommation connaît une forte progression, estimée à 27 % par an en moyenne, principalement soutenue par le développement de la mobilité électrique. Au cours de la prochaine décennie, l'installation de bornes de recharge intelligentes devrait exploser à hauteur de 61 % par an, pour passer de 21 M€ en 2020 à 2,5 Mds € en 2030. Le segment Production qui associe le stockage, la flexibilité des moyens de production, le pilotage et l'intégration des énergies renouvelables devrait également fortement progresser à hauteur de 23 %/an pour un marché valorisé à 1,9 Md € en 2030 (241 M€ en 2020).

Évolution de la taille du segment Consommation, par cas d'usage (M€, 2020-2030 / ⚡ : TCAM)



> Enerpresse – 23/03/22

D'après **une étude du Cabinet Deloitte** et de la **Fabrique de l'Industrie**, "les secteurs fortement émetteurs seront significativement affectés par la tarification du CO₂" et "leur survie est même parfois menacée". Cette analyse définit pour chaque secteur, les conséquences sur leur activité de cette tarification à partir de 2030, alors que les quotas d'émission de carbone européens diminueront, avant de disparaître en 2035. Sur la base d'**un coût moyen du carbone estimé à 250 euros la tonne en 2030, le surcoût global s'élèverait à 58 Mds €** pour les entreprises émettrices françaises, soit environ 2,5 points de PIB, créant un risque de nouvelles délocalisations ("fuites de carbone") si elles ne peuvent répercuter ces surcoûts à leurs clients. Les secteurs les plus fragilisés seraient **la sidérurgie, la production d'aluminium, la métallurgie et les cimenteries**. Sans efforts d'investissements rapides, "les surcoûts engendrés par un prix du carbone de 250 euros la tonne de CO₂ dépasseraient 100% de l'excédent brut d'exploitation de ces secteurs" (107% pour les cimentiers). **L'industrie chimique** est également concernée avec un surcoût estimé à 56% de l'excédent brut d'exploitation. Les secteurs moins émetteurs doivent également anticiper des surcoûts, équivalents à 12% de la marge pour les **secteurs textile et de l'habillement**. "L'étude se place sur le temps long, tous les secteurs devront être responsabilisés face à leurs émissions de carbone, soit ils paieront une taxe, soit ils investissent maintenant pour transformer leur mode de production et éviter de payer la taxe", explique **Olivier Sautel, co-auteur de l'étude**.

► Téléchargez l'étude "La tarification du carbone et ses répercussions" (source : <https://www2.deloitte.com>)

> www.lemoniteur.fr – 31/03/22

Un arrêté du 15 mars, fixe la répartition des montants d'aides du **Compte d'Affectation Spéciale du FACE** conformément à la loi de Finances 2021 pour l'année 2022 et aux reports de crédits 2021 (à hauteur de 51 M€). Il prévoit de consacrer une enveloppe d'environ 17 M€ en 2022 pour des "opérations exceptionnelles". Celles-ci concernent "les opérations de transition énergétique et de développement de solutions innovantes permettant une gestion plus efficace du réseau électrique", notamment "le **déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les territoires peu équipés**" précise le texte. Dans le cadre du **Plan de relance**, un second arrêté du 15 mars affecte 15 M€ supplémentaires pour les deux sous-programmes "Transition énergétique" et "Solutions innovantes".

► Téléchargez (source : JO du 24 et 25 mars 2022) :

- [l'arrêté du 15 mars 2022 relatif à la répartition annuelle des montants d'aides provenant de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour l'année 2022 et des reports de crédits 2021](#)

- [l'arrêté du 15 mars 2022 relatif à la répartition pour l'année 2022 des financements au titre de la mesure « Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale » de la mission « Plan de relance ».](#)

> **Contexte – www.lagazettedescommunes.com - 25/03/22**

L'association Amorce, qui regroupe les collectivités territoriales et des acteurs locaux engagés dans la transition écologique, a conçu un **outil, baptisé eSherpa**, pour aider les collectivités à "visualiser, cadencer et anticiper" le coût de la rénovation énergétique de leur parc immobilier en fonction des différentes phases de travaux. A disposition gratuitement des collectivités, ce simulateur dresse rapidement un premier état des lieux des bâtiments les plus énergivores, tout en identifiant les actions les plus efficaces à mettre en œuvre. Il permet également d'**évaluer les coûts et les aides financières disponibles** (dotations et aides d'État, Certificats d'Économies d'Énergie, prêts et avances remboursables, etc.). Cet outil complète le **service Prioréno** développé par la Banque des Territoires, en collaboration avec l'État, Enedis et GRDF. Reposant sur l'intelligence artificielle et l'analyse des données, il dresse un panorama complet du parc immobilier des collectivités (métropolitaines uniquement). Les données permettent de **chiffrer la consommation d'un bâtiment**, d'évaluer son potentiel photovoltaïque ou encore l'intérêt de rénover une toiture. Une soixantaine de villes et intercommunalités expérimentent déjà cet outil, ouvert désormais à l'ensemble des collectivités.

> www.environnement-magazine.fr – 25/03/2022 - www.banquedesterritoires.fr – 29/03/22

Il ne reste que 6 mois aux propriétaires et occupants de bureaux, commerces, écoles, etc. pour collecter les données de consommations énergétiques afin de renseigner la **plate-forme Operat**, conformément aux dispositions du Dispositif Eco Énergie Tertiaire (DEET). **BNP Paribas Real Estate (RE)** s'est organisé pour déclarer les données de consommations énergétiques et l'année de référence de plus de la moitié des **1 500 immeubles tertiaires** qu'il gère pour le compte de ses clients propriétaires (Axa, Allianz...) qui louent des bureaux, entrepôts ou locaux commerciaux à des entreprises de toutes tailles. "Nous avons commencé il y a plus de deux ans, donc avant la publication du décret tertiaire, à remonter les données de consommations énergétiques des bâtiments de nos clients investisseurs, dont les ambitions en termes d'empreinte carbone s'alignent avec l'accord de Paris" explique **Csongor Csukás, Directeur Général du property management en Europe de BNP Paribas RE**. En ce qui concerne le **parc de bâtiments hôteliers et commerciaux**, il prévoit d'améliorer les performances "sur une trajectoire en valeur relative par rapport à l'année de référence", mais l'arrêté Valeurs absolue pour cette typologie de bâtiments n'est toujours pas publié. Il regrette également que les actifs récents, plus vertueux, avec de bons résultats sur leurs consommations soient pénalisés par cette méthode. Pour le **parc de bureaux, les principales difficultés relèvent des espaces privatifs**. "Quand ils sont occupés par des locataires, la donnée ne nous remonte pas systématiquement car ils ne sont pas tenus de nous la communiquer directement", souligne-t-il. Si toutes les données ont été collectées pour les parties communes, il reste à définir "la quote-part de consommation de chaque occupant". Un calcul à déterminer au tantième, au m² occupé ou en divisant la consommation collective par rapport à la consommation privative, avant de "communiquer aux locataires la quote-part de la consommation des espaces communs pour qu'ils déclarent eux-mêmes sur Operat". Parmi les locataires, les jeunes entreprises et les PME qui occupent de petites surfaces jouent moins le jeu que les propriétaires. Pour contourner le problème, BNP Paribas RE a prévu lors du renouvellement de bail d'ajouter une ligne dans les annexes environnementales pour obliger le locataire à déclarer ses consommations énergétiques.

> www.lemoniteur.fr – 22/03/22

L'autorité de régulation des Télécoms, **l'Arcep** propose de **suivre l'avancée du déploiement de la fibre optique** dans les territoires à l'aide du **service "Ma connexion Internet"**. Cet outil dresse une cartographie, selon différentes échelles (du département à l'adresse), et un état des lieux de l'installation de la fibre. Le site est alimenté par les données transmises par les opérateurs.

► Accédez à [la cartographie](https://maconnexioninternet.arcep.fr/) (source : <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>)

> www.lagazettedescommunes.fr – 21/03/22

Après avoir annoncé le **déploiement de 2 000 bornes de recharge dans ses hypermarchés d'ici 2023**, le **groupe Carrefour** prévoit de déployer d'ici 3 ans, **3 000 points de charge sur les parkings de ses 400 supermarchés** Carrefour Market. À l'horizon 2025, il disposera ainsi "du premier réseau de recharge électrique en France avec plus de 700 stations et 5 000 places équipées, dont la moitié alimentée en haute puissance".

> [Enerpresse](http://enerpresse.com) – 1^{er}/04/22

EN RÉGIONS

Nouvelle Aquitaine. A Saint-Vincent-de-Tyrosse (40), l'Entreprise Sociale pour l'Habitat Clairisienne (ESH) prévoit d'équiper une future résidence sociale de 85 panneaux photovoltaïques, d'une puissance de 24 kWc. La totalité de l'électricité produite sera autoconsommée pour alimenter en électricité les foyers et parties communes.

> [Le Moniteur](http://lemoniteur.fr) – 25/03/2022

EN EUROPE

Belgique. Le Premier ministre, Alexander De Croo a annoncé **repousser la sortie du nucléaire du royaume de 10 ans**. Les deux réacteurs belges les plus récents, Doel 4 et Tihange 3, qui avaient été inaugurés en 1985, ne seront donc finalement pas arrêtés en 2025 comme annoncé en décembre 2021, mais en 2035. De quoi "renforcer l'indépendance du pays vis-à-vis des énergies fossiles dans un contexte géopolitique chahuté", a expliqué le Premier ministre. Le coût de cette prolongation est évalué à près d'un milliard d'euros.

> [Le Figaro](http://lefigaro.com) – 21/03/22

Belgique. Le producteur d'énergie solaire **Corsica Sole** construit en Belgique **la plus grande centrale de stockage d'énergie d'Europe**. La mise en service est prévue cet été. Le site permettra de stocker 100 MWh. L'unité de stockage repose sur des batteries lithium-ion, et assurera la régulation de la fréquence sur le réseau de transport électrique européen. La centrale "*aura 30 secondes pour contrebalancer les variations en stockant ou en déstockant*" l'électricité. **Pour Michael Coudyser, Directeur général** de Corsica Sole "*ce projet est une étape importante pour le développement des solutions de stockage d'électricité en Europe.*" Il démontre "*que le déploiement de batteries à grande échelle est économiquement viable*" et "*apporte la preuve que nous pouvons construire un monde basé sur les énergies renouvelables couplées au stockage d'énergie.*"

> www.environnement-magazine.fr – 24/03/22

Suisse. Le concepteur canadien **Innotest** a conclu un partenariat avec le **constructeur Loop Energy** spécialisé dans **la production de piles à combustible à hydrogène**, pour installer cette **technologie appliquée au chauffage et à l'alimentation électrique des bâtiments résidentiels et commerciaux**. Cette solution permettra de transférer les surplus d'énergie renouvelable entre les saisons. Après de premiers déploiements en Suisse, Innotest envisage de conquérir d'autres pays européens.

> Enerpresse – 31/03/2022

DANS LE MONDE

D'après une **étude sur la production électrique** du **think tank Ember**, **l'éolien et le solaire ont fourni 10,3 % de l'électricité produite dans le monde en 2021** (contre 9,3 % en 2020), coiffant sur le poteau le nucléaire à 10 %. Une progression remarquable alors qu'en 2015, éolien et solaire fournissaient seulement 4,6 % de la production mondiale d'électricité. En agrégeant l'ensemble des autres énergies renouvelables, le ratio s'élève à 38 %. En 2021, 50 pays ont passé le cap des 10 % d'électricité produite grâce à l'éolien et le solaire, contre 43 pays en 2020 et 36 en 2019. Ce seuil a été franchi pour la première fois par 7 pays : la Chine (11,2 %), le Japon (10,2 %), la Mongolie (10,6 %), le Vietnam (10,7 %), l'Argentine (10,4 %), la Hongrie (11,1 %) et le Salvador (12,0 %). Dix pays ont produit plus du quart de leur électricité à partir de l'énergie éolienne et solaire en 2021, dont trois ont même dépassé 40 % de leur électricité éolienne et solaire : le Danemark (52 %), le Luxembourg (43%) et l'Uruguay (47%). Aux Pays-Bas, la part de l'énergie éolienne et solaire est passée en deux ans de 14 % à 25 %. Cette progression de l'éolien et du solaire est d'autant plus remarquable que parallèlement la demande d'électricité a très fortement augmenté en 2021 (+1 414 TWh par rapport à 2020) "*ce qui équivaut à ajouter une nouvelle Inde à la demande mondiale d'électricité*", précise le rapport. Toutefois, ces performances restent insuffisantes. Pour que le secteur de l'électricité s'aligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, **l'éolien et le solaire devraient progresser annuellement de 20 % jusqu'en 2030**. Parallèlement, **en 2021, l'électricité produite à partir de charbon a connu la croissance la plus rapide depuis au moins 1985 (+ 9 %)** et le secteur de l'électricité a produit 778 millions de tonnes de CO₂, dépassant de 3 % son précédent record de 2018.

► Téléchargez le **Rapport "Global Electricity Review"** (source : <https://ember-climate.org>)

> Contexte – www.environnement-magazine.fr - 31/03/02

> Btp

Fragilisés par la flambée des prix du carburant, **les loueurs de matériels de BTP** par la voix de leur **fédération DLR** appellent leurs entreprises clientes et leurs fédérations, **FFB et FNTP**, à intégrer des **mécanismes d'indexation dans leurs contrats de location**. La démarche vise particulièrement les **contrats pluriannuels** conclus entre "*certaines grandes compagnies*" et les loueurs de matériels qui n'intègrent pas de clause d'indexation sur les prix de l'énergie et du transport. D'après la DLR certains contrats actuels écartent même les dispositions de l'article 1195 du Code civil qui permettrait de faire valoir la clause d'imprévision. Dans le contexte actuel, de telles situations pourraient conduire "*à asphyxier les cocontractants-loueurs, étant observé que bien souvent, ces derniers travaillent à perte, ce qui est totalement proscrit par la loi française.*"

> www.lemoniteur.fr – 29/03/22